

Genève 3 Cour de St Pierre
5 Juin 1902

Monsieur et très-honoré Compère

Permettez-moi de demander votre avis sur la petite difficulté de librairie que voici :

Dans le courant de l'hiver dernier, j'avais chargé un libraire de Genève, M^r Kründig, de me procurer le fascicule 2 du volume XII pars 1 du Syllago, soit la suite de l'Index universalis depuis Puccinia qu'il demanda à M^{re} Borntraeger.

Or ces messieurs m'envoyèrent en outre le volume XII pars 1 que j'ai naturellement refusé, le possédant déjà.

Maintenant M^{re} Borntraeger ne veulent pas reprendre ce volume sans prétendre qu'ils ont entièrement réglé leurs comptes avec vous. Est-ce exact et le libraire de Genève doit-il se soumettre à cet arrêt? C'est pour l'obliger que je prends la liberté de vous signaler ce cas en vous demandant si M^{re} Borntraeger ne sont pas tenus de vendre les fascicules séparément. Veuillez m'excuser de mon indiscretion et agréer l'assurance de tout mon dévouement

C. de Candolle

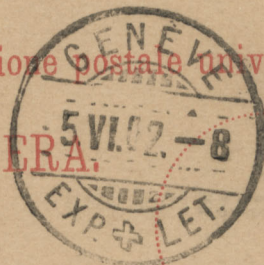
— Carte postale. —

Union postale universelle. — Weltpostverein. — Unione postale universale.

SUISSE. SCHWEIZ. SVIZZERA.

Nur für die Adresse.

Côté réservé à l'adresse.



Lato riservato all'indirizzo.

Monsieur L. D.² Saccardo

Directeur du jardin botanique



Italie

Padova